

Donat Flamand – Fenêtres DF Garantie 1-5-10 Ans

Garantie Totale d'Un (1) An, Pièces et Main-d'Oeuvre

Nous garantissons que notre produit est fabriqué selon les règles de l'art avec des matériaux de première qualité et qu'il est exempt de défauts qui pourraient le rendre impropre à l'usage normal auquel il est destiné. Le client doit signaler toute défectuosité du produit au cours de cette période. Nous garantissons ce produit pour une période d'un (1) an à partir de la date de livraison. Tout produit trouvé défectueux aux termes de la présente garantie de qualité sera réparé ou remplacé, mais cette garantie se limite au remplacement ou à la réparation des pièces défectueuses manufacturées par Donat Flamand Inc. Les pièces seront alors remplacées par des produits similaires, aucune autre réclamation n'étant recevable en vertu de la présente.

Garantie Limitée de Cinq (5) Ans sur les Pièces Telles que Décrites dans la Garantie d'Un (1) An, mais excluant la Main d'Oeuvre sur le Chantier

Verre Scellé

Une garantie de cinq (5) ans s'applique au verre scellé contre la formation de films ou de dépôts de poussière entre les deux feuilles de verre causée par le manque d'étanchéité du joint (et non par un bris de verre) et constituant un obstacle appréciable à la vision. La responsabilité maximale applicable se limite au remplacement du panneau défectueux. Cette garantie ne s'applique pas aux bris de vitres. N.B.: Ces garanties excluent expressément la main-d'oeuvre.

Garanties Additionnelles Donat Flamand Inc. sur le Verre Scellé

Garantie Limitée de Dix (10) Ans Contre le Manque d'Étanchéité

Fenêtres DF prolonge de cinq (5) ans additionnels la garantie du vitrage scellé telle que décrite dans la garantie de cinq (5) ans du fabricant à l'exception des vitrages installés dans les portes d'acier.

Garantie Limitée d'Un (1) An Contre le Bris de Verre

Une garantie additionnelle pour la première année est ajoutée contre les bris de verre spontanés incluant la main-d'oeuvre de remplacement. Ces garanties s'appliquent sur tous les produits Fenêtres DF et DF/Deltech.

Généralités

Ces garanties ne devront pas excéder la durée spécifiée par les devis d'un projet particulier. Selon les termes des garanties énumérées plus haut, toute pièce réparée ou échangée sera garantie pour la période résiduelle de la garantie initiale. Ces garanties tiennent lieu de toutes autres garanties écrites ou verbales. Sujet aux lois canadiennes et américaines.

Complément aux Garanties 1-5-10

Garantie Totale d'Un (1) An

Tout produit conforme aux normes d'installation et d'utilisation spécifiées dans Généralités et conditions (voir plus bas) sera garanti un (1) an, pièces et main-d'oeuvre de remplacement incluses. Certains bris de verre peuvent faire partie de cette garantie:

- Les bris spontanés qui se manifestent par une fissure dans le vitrage et non par un point d'impact. Le verre trempé brisé devra être inspecté avant d'être remplacé. Tout autre bris (de nature mécanique, accidentelle ou autre) est exclu.
- Dans le cas d'un carrelage inséré dans le vitrage scellé, seul le vitrage sera remplacé sans frais, le carrelage étant aux frais du consommateur.

Garantie Limitée de Cinq (5) Ans

La garantie s'applique contre tout défaut de matière ou de main-d'oeuvre compris dans la fabrication du produit. Cette période couvrant la deuxième à la cinquième année se limite au remplacement ou à la réparation et ne couvre aucune main-d'oeuvre sur le chantier. Transport en sus.

Garantie Limitée de Dix (10) Ans

Cette garantie se limite au verre scellé (voir la garantie). La responsabilité maximale applicable se limite au remplacement du panneau défectueux excluant le coût du carrelage installé entre les deux 2 vitres. Transport en sus.

Généralités et Conditions

- Les garanties sont transférables à tout acheteur subséquent.
- L'enregistrement de ces garanties n'est pas exigé. Par contre, une preuve d'achat, soit une facture ou un numéro de production, doit être présentée s'il y a demande de service. Assurez-vous que nos numéros de production soient inscrits sur votre facture.
- Les produits doivent être installés dans un bâtiment résidentiel (non commercial) et placés en position verticale (selon leur conception) selon les règles de l'art, c'est-à-dire d'équerre et d'aplomb.
- Les produits doivent être installés dans un endroit accessible par route, dans un rayon de 30 km de notre distributeur le plus rapproché. L'installation ne doit pas nécessiter d'échafaudage. Si des échafaudages sont requis, il incombe au client de les monter ou de les démonter à ses frais.
- Le service à la clientèle est offert en semaine durant les heures régulières de travail.
- Dans certains cas, Fenêtres DF peut, à sa discrétion, donner une allocation de frais de main-d'oeuvre en contrepartie du temps normal alloué pour la réparation d'un produit.
- Le bois ainsi que les pièces remplacées au cours de la période de garantie doivent avoir été protégés contre l'humidité ou la sécheresse excessive pendant les trente (30) jours suivant l'installation.
- La condensation causée par un excès d'humidité dans la maison n'est pas couverte par ces garanties.

Pour que ces garanties s'appliquent, l'entretien des produits, l'application de peinture ou de teinture sur le bois et la vérification des scellants doivent être faits de façon périodique. La quincaillerie et les coupe-bise doivent également être nettoyés et lubrifiés annuellement.

N.B.: Toute livraison effectuée après le 30 septembre 1991 est couverte par ces garanties.

Effective October 1, 1991 to October 30, 1997

Donat Flamand – DF Windows 1-5-10 Year Warranty

1-Year Full Warranty on Parts and Labour

Our products are manufactured using only first-rate materials, according to industry standards, and are guaranteed to be free from flaws which could otherwise detract from their usefulness. The customer must report any faulty parts during this period. Our products are guaranteed for a period of one (1) year from the date of delivery. Any product found to be defective under the terms of this warranty will be repaired or replaced by a similar product, but the warranty is limited to faulty parts manufactured by Donat Flamand Inc. Other claims will not be admissible.

5-Year Limited Warranty on Parts as described in the 1-Year warranty, excluding Labour on Job Site

Sealed Glazing Unit

Our sealed glazing unit is guaranteed for five (5) years against film formation and dust deposits between the two panes of glass due to a lack of tightness (not glass breakage) and considered to impede vision appreciably. Maximum liability is limited to the replacement of the glass panel. This warranty does not apply to glass breakage. Note: Warranties do not cover the cost of labour.

Additional DF Warranties on Sealed Glazing Units

10-Year Limited Warranty Against any Lack of Tightness

DF Windows adds another five (5) years to the manufacturer's 5-year warranty on sealed glazing units, with the exception of those sealed units installed in the steel door or sidelite itself.

1-Year Limited Warranty covering Glass Breakage

Another warranty covers any spontaneous breakage occurring during the first year and includes labour required to replace the faulty products. These warranties apply on all DF windows and doors and PVC products sold by Donat Flamand Inc.

General Terms

These warranties shall not extend those required within the specifications of a project. According to the terms of the warranties stipulated above, any part repaired or replaced will be covered for the un-expired period of the initial warranty. These warranties supersede any other warranties, whether written or oral. Subject to Canadian and American statutes.

Supplement to the 1-5-10 Year Warranties

1-Year Full Warranty

Any product meeting installation and application standards specified in the "General Terms and Conditions" (see below) is guaranteed for one year, replacement parts and labour included. This warranty may cover certain types of glass breakage:

- Spontaneous breakage is characterized by a crack (not a point of impact) in the glazing. An inspection is required before replacing any broken tempered glazing. All other types of breakage, whether of mechanical or accidental nature, are excluded.
- When a sealed glazing unit contains a grille, only the glazing will be replaced free of charge; grille replacement is at the customer's expense.

5-Year Limited Warranty

This warranty covers any defective material or workmanship. This warranty, extending from the second to the fifth year, is limited to the repair or replacement of defective products and excludes labour on job site. Replacement parts are FOB our plant.

10-Year Limited Warranty

This warranty only applies to sealed glazing units (see warranty). Maximum liability is limited to the replacement of faulty glass panels (FOB our plant); the cost of the grille between the two panes is not included.

General Terms and Conditions

- This warranty can be transferred to any subsequent purchaser.
- Warranty registration is not mandatory. However, when service is requested, a proof of purchase (invoice or production number) must be provided. Make sure your supplier's production numbers appear on the invoice.
- Products must be installed in residential (not commercial) buildings; they must be positioned vertically (according to design), square and plumb, and in compliance with industry standards.
- Products must be installed in a location with road access, within a radius of thirty kilometers from our closest distributor. Their installation must not require scaffolding (nevertheless, if scaffolding is required, the customer must erect it and take it down at his expense).
- Customer service is offered on week-days, during normal business hours.
- In certain cases, DF Windows can, at its discretion, grant a labour allowance in compensation for the time normally allocated for product repair.
- Wood components and other parts replaced during the warranty period must have gotten protection against moisture or excessive dryness within a reasonable period (30 days) after installation.
- Condensation due to excessive moisture in the house is not covered by this warranty.

These warranties will be valid provided that:

- product maintenance, wood painting or staining and sealant inspection are done periodically;
- hardware and weatherstripping are cleaned and lubricated annually.

Effective Date

These new warranties apply to all deliveries made after September 30, 1991.